

Navigation

Ce module vous donne un aperçu des systèmes politiques suisse et genevois.

Vous pouvez cliquer sur l'onglet « Lire le commentaire » si vous souhaitez afficher le texte du commentaire audio.

Illustration of the Swiss Parliament building (Gros-Maison) with a woman casting a ballot into a red ballot box with a white cross. The text "SYSTEME POLITIQUE" is written in colorful letters to the right. Navigation controls at the bottom include a left arrow, a progress bar, and a right arrow labeled "p.2".

La Suisse est un état de droit : la puissance publique (l'Etat) est soumise au droit.

L'Etat de droit, c'est la séparation entre les 3 pouvoirs : Exécutif, Législatif et Judiciaire.

Map of Switzerland with three lines pointing to boxes labeled "EXECUTIF", "LEGISLATIF", and "JUDICIAIRE". A red shield with a white cross is in the top right corner. The text "UN ETAT DE DROIT" is at the top left. Navigation controls at the bottom include a left arrow, a progress bar, and a right arrow labeled "p.3".

La Suisse est un état de droit : la puissance publique (l'Etat) est soumise au droit.

L'Etat de droit, c'est la séparation entre les 3 pouvoirs : Exécutif, Législatif et Judiciaire.

En résumé, le pouvoir législatif est celui qui fait et vote les lois : c'est le Parlement.

# UN ETAT DE DROIT



EXECUTIF

LEGISLATIF

JUDICIAIRE



La Suisse est un état de droit : la puissance publique (l'Etat) est soumise au droit.

L'Etat de droit, c'est la séparation entre les 3 pouvoirs : Exécutif, Législatif et Judiciaire.

En résumé, le pouvoir législatif est celui qui fait et vote les lois : c'est le Parlement.

Deuxièmement, le pouvoir exécutif est celui qui exécute les lois : le Gouvernement.

# UN ETAT DE DROIT



EXECUTIF

LEGISLATIF

JUDICIAIRE



La Suisse est un état de droit : la puissance publique (l'Etat) est soumise au droit.

L'Etat de droit, c'est la séparation entre les 3 pouvoirs : Exécutif, Législatif et Judiciaire.

En résumé, le pouvoir législatif est celui qui fait et vote les lois : c'est le Parlement.

Deuxièmement, le pouvoir exécutif est celui qui exécute les lois : le Gouvernement.

Troisièmement, le pouvoir judiciaire est celui qui fait respecter les lois : le Tribunal.

# UN ETAT DE DROIT



EXECUTIF

LEGISLATIF

JUDICIAIRE



En Suisse, ces 3 pouvoirs existent aux 3 niveaux :

- au niveau fédéral : la Confédération

# NIVEAU FEDERAL



EXECUTIF

LEGISLATIF

JUDICIAIRE



En Suisse, ces 3 pouvoirs existent aux 3 niveaux :

- au niveau fédéral : la Confédération
- au niveau cantonal : le niveau des cantons (la Suisse compte 26 cantons)

# NIVEAU CANTONAL

26 CANTONS



EXECUTIF

LEGISLATIF

JUDICIAIRE



En Suisse, ces 3 pouvoirs existent aux 3 niveaux :

- au niveau fédéral : la Confédération
- au niveau cantonal : le niveau des cantons (la Suisse compte 26 cantons)
- au niveau communal : environ 2400 communes (sauf pour le niveau judiciaire)

# NIVEAU COMMUNAL



EXECUTIF

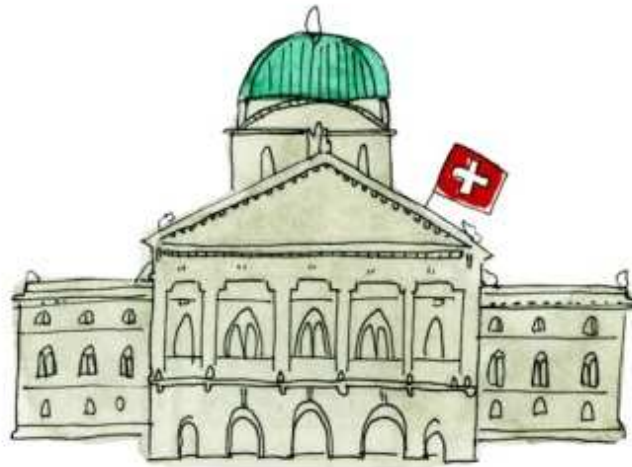
LEGISLATIF

JUDICIAIRE



Nous examinerons tout d'abord le fonctionnement de la Suisse au niveau fédéral.

# SUISSE FEDERALE



## Le palais fédéral

Le gouvernement et le parlement fédéral siègent dans le Palais Fédéral à Berne.

Nous examinerons d'abord le législatif, c'est-à-dire le Parlement, au niveau fédéral.

Cliquez sur la porte pour entrer.

# LE PALAIS FEDERAL



BERNE



LEGISLATIF



EXECUTIF



JUDICIAIRE

Le parlement fédéral

En Suisse, le Parlement est composé du Conseil National et du Conseil des Etats.

# LE PARLEMENT FEDERAL

## LE CONSEIL NATIONAL



## LE CONSEIL DES ETATS



p.7

ENVOYER

Le parlement fédéral

En Suisse, le Parlement est composé du Conseil National et du Conseil des Etats.

D'après vous, quelles sont les autres appellations du Conseil National ?

# LE PARLEMENT FEDERAL

Quelles sont les autres appellations du Conseil National?

LE CONSEIL NATIONAL

LE CONSEIL DES ETATS

Chambre haute

Chambre du peuple

Chambre basse

Chambre des cantons



p.7

ENVOYER

**Le parlement fédéral**

En Suisse, le Parlement est composé du Conseil National et du Conseil des Etats.

D'après vous, quelles sont les autres appellations du Conseil National ?

Cliquez sur les bonnes réponses, puis sur **Envoyer**.

Le Conseil National est également nommé Chambre basse ou Chambre du peuple.

C'est l'équivalent du Congrès ou de l'Assemblée Nationale dans d'autres pays.

LE PARLEMENT FEDERAL

Quelle est la bonne réponse ?

**BONNE REPONSE !**



CONSEIL NATIONAL - CHAMBRE BASSE - CHAMBRE DU PEUPLE

→

p.7

▶ [Progress bar] [Refresh icon] **ENVOYER**

**Le parlement fédéral**

En Suisse, le Parlement est composé du Conseil National et du Conseil des Etats.

D'après vous, quelles sont les autres appellations du Conseil National ?

Cliquez sur les bonnes réponses, puis sur **Envoyer**.

Le Conseil National est également nommé Chambre basse ou Chambre du peuple.

C'est l'équivalent du Congrès ou de l'Assemblée Nationale dans d'autres pays.

Le Conseil des Etats est aussi nommé Chambre haute ou Chambre des cantons.

C'est l'équivalent dans d'autres pays que la Suisse du Sénat.

LE PARLEMENT FEDERAL

Quelle est la bonne réponse ?



CONSEIL DES ETATS - CHAMBRE HAUTE - CHAMBRE DES CANTONS

→

p.7

▶ [Progress bar] [Refresh icon] **ENVOYER**

L'assemblée fédérale

Le Conseil National et le Conseil des Etats, réunis, forment l'Assemblée Fédérale

# L' ASSEMBLEE FEDERALE

## LE CONSEIL NATIONAL



## LE CONSEIL DES ETATS



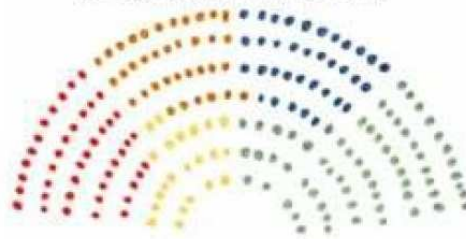
Législatif

200 Conseillers nationaux et Conseillères nationales composent le Conseil national.

46 Conseillers aux Etats et Conseillères aux Etats composent le Conseil des Etats.

# L' ASSEMBLEE FEDERALE

## LE CONSEIL NATIONAL

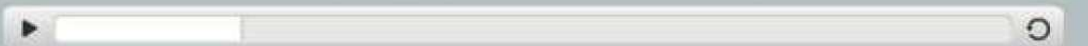


200

## LE CONSEIL DES ETATS



46





Législatif

200 Conseillers nationaux et Conseillères nationales composent le Conseil national.

46 Conseillers aux Etats et Conseillères aux Etats composent le Conseil des Etats.

Chaque Conseiller national et Conseiller aux Etats représente un parti politique.

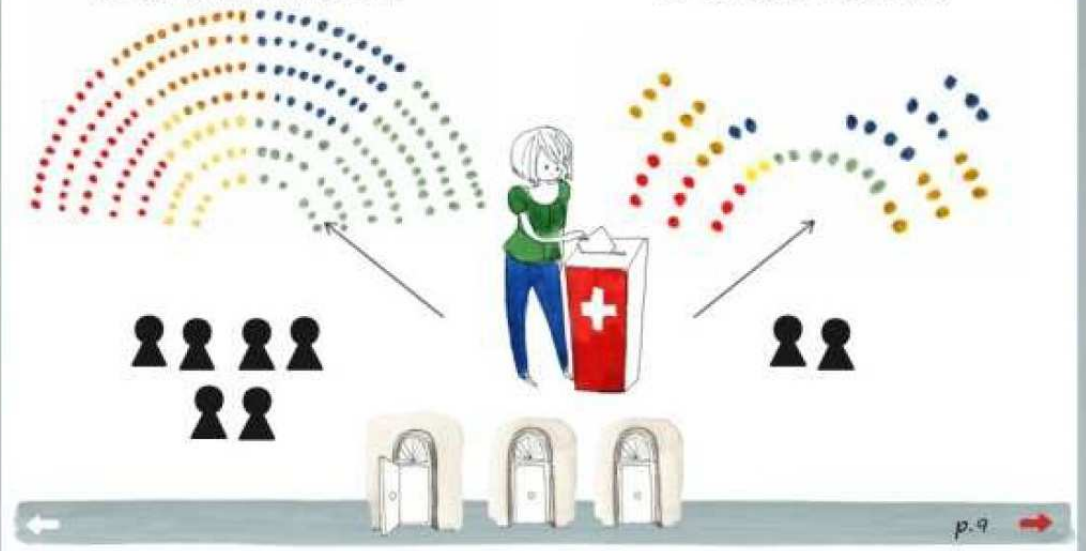
L'électorat de chaque canton élit les Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats.

Le nombre de Conseillers nationaux élus par canton dépend de la taille de la population.

# L'ASSEMBLEE FEDERALE

## LE CONSEIL NATIONAL

## LE CONSEIL DES ETATS



200 Conseillers nationaux et Conseillères nationales composent le Conseil national.

46 Conseillers aux Etats et Conseillères aux Etats composent le Conseil des Etats.

Chaque Conseiller national et Conseiller aux Etats représente un parti politique.

L'électorat de chaque canton élit les Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats.

Le nombre de Conseillers nationaux élus par canton dépend de la taille de la population.

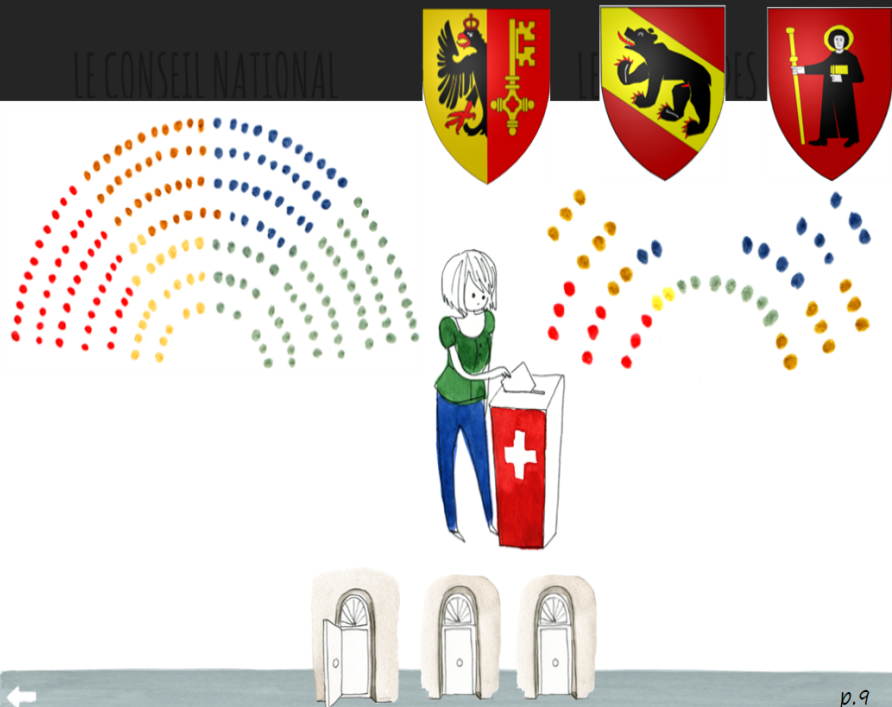
Pour découvrir combien de Conseillers nationaux et aux Etats sont élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris, cliquez sur leur écusson.

Le canton de Genève élit 2 Conseillers aux Etats, mais 12 Conseillers nationaux.

Le canton de Berne, plus grand, élit 2 Conseillers aux Etats et 26 Conseillers nationaux.

Le canton de Glaris, plus petit, élit 2 Conseillers aux Etats, et 1 Conseiller national.

Combien de conseillers nationaux et conseillers aux Etats sont-ils élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris?



200 Conseillers nationaux et Conseillères nationales composent le Conseil national.

46 Conseillers aux Etats et Conseillères aux Etats composent le Conseil des Etats.

Chaque Conseiller national et Conseiller aux Etats représente un parti politique.

L'électorat de chaque canton élit les Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats.

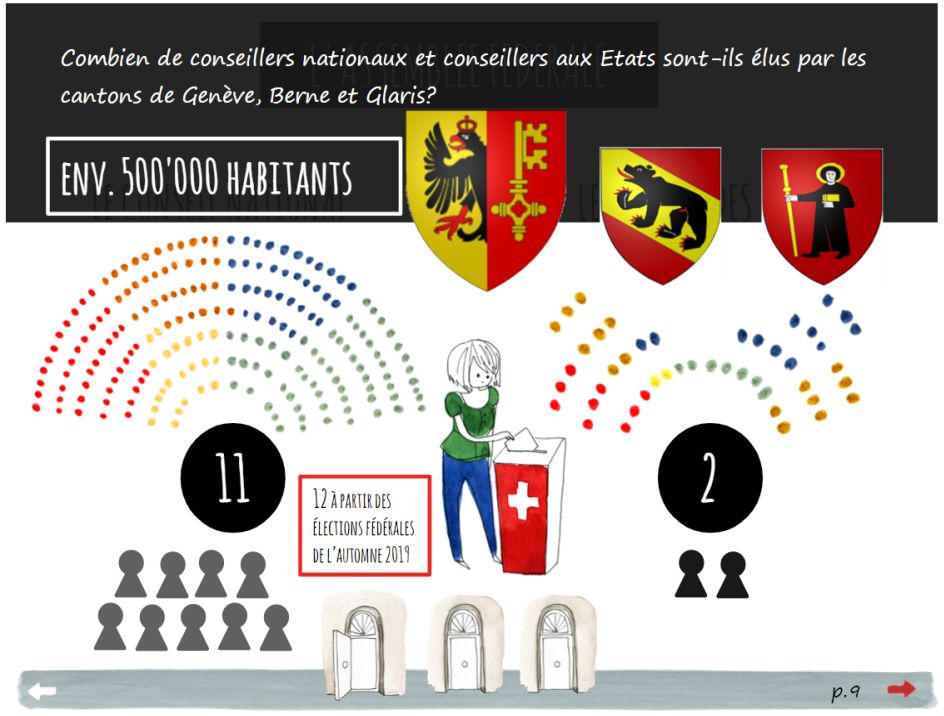
Le nombre de Conseillers nationaux élus par canton dépend de la taille de la population.

Pour découvrir combien de Conseillers nationaux et aux Etats sont élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris, cliquez sur leur écusson.

Le canton de Genève élit 2 Conseillers aux Etats, mais 12 Conseillers nationaux.

Combien de conseillers nationaux et conseillers aux Etats sont-ils élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris?

ENV. 500'000 HABITANTS



The infographic for Geneva features three cantonal coats of arms: the keys of Geneva, the bear of Bern, and the St. Peter of Glaris. Below them, a woman in a green shirt and blue pants is shown putting a ballot into a red Swiss ballot box. To the left, a large black circle contains the number '11', with 11 black silhouettes of people below it. To the right, a smaller black circle contains the number '2', with 2 black silhouettes below it. A red-bordered box contains the text '12 À PARTIR DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE L'AUTOMNE 2019'. At the bottom, three white doors are visible on a grey ground line. Navigation arrows and 'p.9' are at the bottom corners.

200 Conseillers nationaux et Conseillères nationales composent le Conseil national.

46 Conseillers aux Etats et Conseillères aux Etats composent le Conseil des Etats.

Chaque Conseiller national et Conseiller aux Etats représente un parti politique.

L'électorat de chaque canton élit les Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats.

Le nombre de Conseillers nationaux élus par canton dépend de la taille de la population.

Pour découvrir combien de Conseillers nationaux et aux Etats sont élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris, cliquez sur leur écusson.

Le canton de Genève élit 2 Conseillers aux Etats, mais 12 Conseillers nationaux.

Le canton de Berne, plus grand, élit 2 Conseillers aux Etats et 26 Conseillers nationaux.

Combien de conseillers nationaux et conseillers aux Etats sont-ils élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris?

ENV. 1'000'000 HABITANTS



The infographic for Bern features the same three cantonal coats of arms as the Geneva page. Below them, a woman in a green shirt and blue pants is shown putting a ballot into a red Swiss ballot box. To the left, a large black circle contains the number '26', with 26 black silhouettes of people below it. To the right, a smaller black circle contains the number '2', with 2 black silhouettes below it. A red-bordered box contains the text '12 À PARTIR DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DE L'AUTOMNE 2019'. At the bottom, three white doors are visible on a grey ground line. Navigation arrows and 'p.9' are at the bottom corners.

200 Conseillers nationaux et Conseillères nationales composent le Conseil national.

46 Conseillers aux Etats et Conseillères aux Etats composent le Conseil des Etats.

Chaque Conseiller national et Conseiller aux Etats représente un parti politique.

L'électorat de chaque canton élit les Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats.

Le nombre de Conseillers nationaux élus par canton dépend de la taille de la population.

Pour découvrir combien de Conseillers nationaux et aux Etats sont élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris, cliquez sur leur écusson.

Le canton de Genève élit 2 Conseillers aux Etats, mais 12 Conseillers nationaux.

Le canton de Berne, plus grand, élit 2 Conseillers aux Etats et 26 Conseillers nationaux.

Le canton de Glaris, plus petit, élit 2 Conseillers aux Etats, et 1 Conseiller national.

Combien de conseillers nationaux et conseillers aux Etats sont-ils élus par les cantons de Genève, Berne et Glaris?

ENV. 50'000 HABITANTS



Le palais fédéral

Examinons maintenant le gouvernement fédéral.

LE PALAIS FEDERAL



Cliquez sur la porte →



LEGISLATIF



EXECUTIF



JUDICIAIRE

**Le conseil fédéral**

Le Gouvernement Fédéral est constitué de 7 Conseillers Fédéraux.

D'après vous, qui élit le Conseil Fédéral ?

Sélectionnez la bonne réponse, puis cliquez sur **Envoyer**.

Le Conseil Fédéral est élu par le Conseil National et le Conseil des Etats (pas par le peuple).

Ceci permet d'avoir un gouvernement représentatif de la population à 3 points de vue :

- 1) Au plan linguistique, avec un équilibre entre Conseillers latins et alémaniques.
- 2) Un équilibre entre cantons, avec des Conseillers Fédéraux de différents cantons.
- 3) Un gouvernement équilibré au plan des divers partis représentés (concordance).

# LE CONSEIL FEDERAL



**LES 7 CONSEILLERS FEDERAUX SONT ELUS PAR :**

LE PEUPLE

LE CONSEIL NATIONAL

LE CONSEIL DES ETATS

p.10

**ENVOYER**

**Le conseil fédéral**

Le Gouvernement Fédéral est constitué de 7 Conseillers Fédéraux.

D'après vous, qui élit le Conseil Fédéral ?

Sélectionnez la bonne réponse, puis cliquez sur **Envoyer**.

Le Conseil Fédéral est élu par le Conseil National et le Conseil des Etats (pas par le peuple).

Ceci permet d'avoir un gouvernement représentatif de la population à 3 points de vue :

- 1) Au plan linguistique, avec un équilibre entre Conseillers latins et alémaniques.
- 2) Un équilibre entre cantons, avec des Conseillers Fédéraux de différents cantons.
- 3) Un gouvernement équilibré au plan des divers partis représentés (concordance).

# BONNE REponse !



LE CONSEIL NATIONAL + LE CONSEIL DES ETATS



p.10

**ENVOYER**

**Le conseil fédéral**

Le Gouvernement Fédéral est constitué de 7 Conseillers Fédéraux.

D'après vous, qui élit le Conseil Fédéral ?

Sélectionnez la bonne réponse, puis cliquez sur **Envoyer**.

Le Conseil Fédéral est élu par le Conseil National et le Conseil des Etats (pas par le peuple).

Ceci permet d'avoir un gouvernement représentatif de la population à 3 points de vue :

1) Au plan linguistique, avec un équilibre entre Conseillers latins et alémaniques.

LE CONSEIL FEDERAL

BONNE REPONSE !

LE CONSEIL NATIONAL+ LE CONSEIL DES ETATS

← p.10 →

▶ [Progress bar] [Refresh] ENVOYER

**Le conseil fédéral**

Le Gouvernement Fédéral est constitué de 7 Conseillers Fédéraux.

D'après vous, qui élit le Conseil Fédéral ?

Sélectionnez la bonne réponse, puis cliquez sur **Envoyer**.

Le Conseil Fédéral est élu par le Conseil National et le Conseil des Etats (pas par le peuple).

Ceci permet d'avoir un gouvernement représentatif de la population à 3 points de vue :

1) Au plan linguistique, avec un équilibre entre Conseillers latins et alémaniques.

2) Un équilibre entre cantons, avec des Conseillers Fédéraux de différents cantons.

LE CONSEIL FEDERAL

BONNE REPONSE !

LE CONSEIL NATIONAL+ LE CONSEIL DES ETATS

← p.10 →

▶ [Progress bar] [Refresh] ENVOYER

**Le conseil fédéral**

Le Gouvernement Fédéral est constitué de 7 Conseillers Fédéraux.

D'après vous, qui élit le Conseil Fédéral ?

Sélectionnez la bonne réponse, puis cliquez sur Envoyer.

Le Conseil Fédéral est élu par le Conseil National et le Conseil des Etats (pas par le peuple).

Ceci permet d'avoir un gouvernement représentatif de la population à 3 points de vue :

- 1) Au plan linguistique, avec un équilibre entre Conseillers latins et allemandiques.
- 2) Un équilibre entre cantons, avec des Conseillers Fédéraux de différents cantons.
- 3) Un gouvernement équilibré au plan des divers partis représentés (concordance).

LE CONSEIL FEDERAL

BONNE REPONSE !

LE CONSEIL NATIONAL+ LE CONSEIL DES ETATS

p.10

ENVOYER

Le/la Président-e de la Confédération a un rôle symbolique et change chaque année.

Chaque Conseiller défend les décisions prises (consensus) par la majorité (Collégialité).

LE CONSEIL FEDERAL

p.11

Examinons maintenant le niveau cantonal, en particulier le cas du Canton de Genève.

Le parlement et le gouvernement du Canton siègent au 2, rue de l'Hôtel-de-Ville en plein cœur de la vieille-ville de Genève, en face du lieu-dit « Les Canons ».

# NIVEAU CANTONAL



GENEVE

p.13

Notez que la Constitution du 14 octobre 2012 (entrée en vigueur le 1er juin 2013) a modifié le fonctionnement politique genevois.

LA NOUVELLE CONSTITUTION - 14 OCTOBRE 2012  
(ENTREE EN VIGUEUR 1ER JUIN 2013)



p.14





### Le Grand Conseil

Le parlement genevois, composé de 100 personnes, s'appelle le Grand Conseil.

# LE GRAND CONSEIL



PARLEMENT  
(LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT  
(EXECUTIF)



p.15

Navigation bar with back, play, and forward arrows, a progress slider, a refresh icon, and an 'ENVOYER' button.

### Le Grand Conseil

Le parlement genevois, composé de 100 personnes, s'appelle le Grand Conseil.

Le Grand Conseil compte différents groupes politiques (ici en couleurs distinctes).

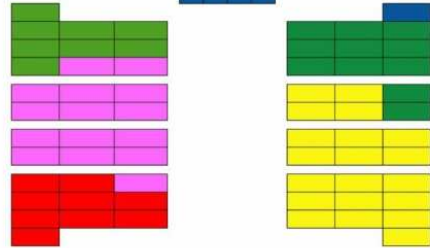
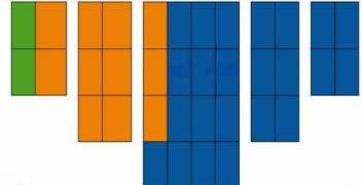
Le Grand Conseil est élu directement par le peuple genevois.

A quelle fréquence ont lieu les élections ?

Cliquez sur la bonne réponse, puis sur Envoyer.

Les élections ont lieu tous les 5 ans.

# LE GRAND CONSEIL



PARLEMENT  
(LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT  
(EXECUTIF)



p.15

Navigation bar with back, play, and forward arrows, a progress slider, a refresh icon, and an 'ENVOYER' button.

## Le Grand Conseil

Le parlement genevois, composé de 100 personnes, s'appelle le Grand Conseil.

Le Grand Conseil compte différents groupes politiques (ici en couleurs distinctes).

Le Grand Conseil est élu directement par le peuple genevois.

A quelle fréquence ont lieu les élections ?

## LE GRAND CONSEIL

EST ELU PAR LE PEUPLE TOUS LES ....


 2 ANS

 3 ANS

 5 ANS

PARLEMENT  
(LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT  
(EXECUTIF)



p.15

ENVOYER

## Le Grand Conseil

Le parlement genevois, composé de 100 personnes, s'appelle le Grand Conseil.

Le Grand Conseil compte différents groupes politiques (ici en couleurs distinctes).

Le Grand Conseil est élu directement par le peuple genevois.

A quelle fréquence ont lieu les élections ?

Les élections ont lieu tous les 5 ans.

## LE GRAND CONSEIL

EST ELU PAR LE PEUPLE TOUS LES ....


 2 ANS

 3 ANS

 5 ANS

EXACT!



PARLEMENT  
(LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT  
(EXECUTIF)



p.15

ENVOYER

Le Conseil d'Etat

Comme les Député-e-s, les Conseillers d'Etat sont membres de divers partis politiques.

# LE CONSEIL D'ETAT



PARLEMENT (LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT (EXECUTIF)



ENVOYER

Le Conseil d'Etat

Comme les Député-e-s, les Conseillers d'Etat sont membres de divers partis politiques.

Qui élit le Conseil d'Etat tous les 5 ans ?

# LE CONSEIL D'ETAT

EST ELU TOUS LES 5 ANS PAR....



- LE PEUPLE
- LE GRAND CONSEIL

PARLEMENT (LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT (EXECUTIF)



ENVOYER

**Le Conseil d'Etat**

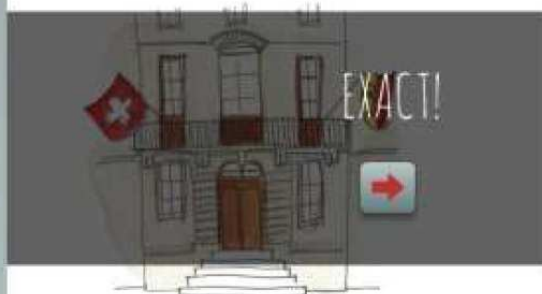
Comme les Député-e-s, les Conseillers d'Etat sont membres de divers partis politiques.

Qui élit le Conseil d'Etat tous les 5 ans ?

Le Conseil d'Etat est élu directement par le peuple genevois.

# LE CONSEIL D'ETAT

EST ELU TOUS LES 5 ANS PAR....



LE PEUPLE

LE GRAND CONSEIL

PARLEMENT  
(LEGISLATIF)

GOUVERNEMENT  
(EXECUTIF)



Nous allons maintenant examiner le niveau communal.

# NIVEAU COMMUNAL



Nous allons maintenant examiner le niveau communal.

Nous ne pouvons pas examiner les 45 communes que compte le canton de Genève, mais nous prendrons divers exemples comme Gy, Genève, Carouge, Vernier, etc.



GY



GENEVE



CAROUGE



VERNIER

# NIVEAU COMMUNAL



Les communes ont un organe de délibération et un organe d'exécution.

Celles qui ont moins de 3000 habitants ont un gouvernement composé d'un Maire et 2 adjoints.

Celles comptant plus de 3000 habitants ont un gouvernement appelé « Conseil administratif ».

Dans toutes les communes, l'organe de délibération s'appelle le "Conseil municipal".



Les communes ont un organe de délibération et un organe d'exécution.

Celles qui ont moins de 3000 habitants ont un gouvernement composé d'un Maire et 2 adjoints.

Celles comptant plus de 3000 habitants ont un gouvernement appelé « Conseil administratif ».

Dans toutes les communes, l'organe de délibération s'appelle le "Conseil municipal".

Gy (moins de 600 habitants) compte 9 Conseillers municipaux, 1 maire et 2 adjoints.

Chêne-Bougeries (10'000 habitants) compte 25 Conseillers municipaux et 3 Conseillers administratifs.

Plan-les-Ouates, avec une population semblable, a le même nombre de Conseillers.



DELIBERATION

EXECUTION

< 3000 HABITANTS

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE + 2 ADJOINTS

GY (< 600 HAB.)

9

1+2

> 3000 HABITANTS

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL ADMINISTRATIF

CHENE-BOUGERIES (>10'000 HAB.)

25

3

PLAN LES OUATES

25

3

Les communes ont un organe de délibération et un organe d'exécution.

Celles qui ont moins de 3000 habitants ont un gouvernement composé d'un Maire et 2 adjoints.

Celles comptant plus de 3000 habitants ont un gouvernement appelé « Conseil administratif ».

Dans toutes les communes, l'organe de délibération s'appelle le "Conseil municipal".

Gy (moins de 600 habitants) compte 9 Conseillers municipaux, 1 maire et 2 adjoints.

Chêne-Bougeries (10'000 habitants) compte 25 Conseillers municipaux et 3 Conseillers administratifs.

Plan-les-Ouates, avec une population semblable, a le même nombre de Conseillers.

Carouge (20'000 habitants) a 31 Conseillers municipaux et 3 Conseillers administratifs.

Vernier (30'000 habitants) a 37 Conseillers municipaux et 3 Conseillers administratifs.

Genève-Ville (190'000 habitants) a 80 Conseillers municipaux et 5 Conseillers administratifs.

Les Conseillers municipaux et Conseillers administratifs sont élus par le peuple.



DELIBERATION

EXECUTION

< 3000 HABITANTS

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE + 2 ADJOINTS

GY (< 600 HAB.)

9

1+2

> 3000 HABITANTS

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL ADMINISTRATIF

CAROUGE (20'000 HAB.)

31

3

VERNIER (30'000 HAB.)

37

3

GENEVE (190'000 HAB.)

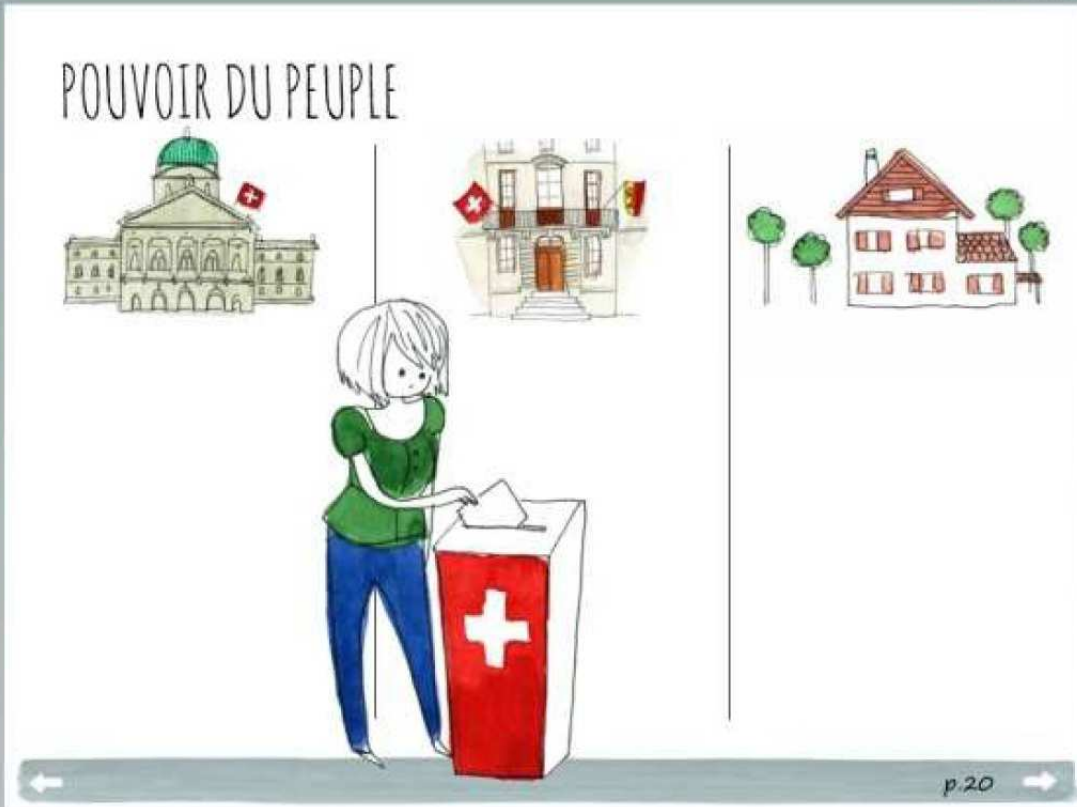
80

5

### Exercice du pouvoir par le peuple

Examinons maintenant les manières dont le peuple peut exercer son pouvoir.

On l'a vu, le peuple élit ses représentants dans les gouvernements et parlements.

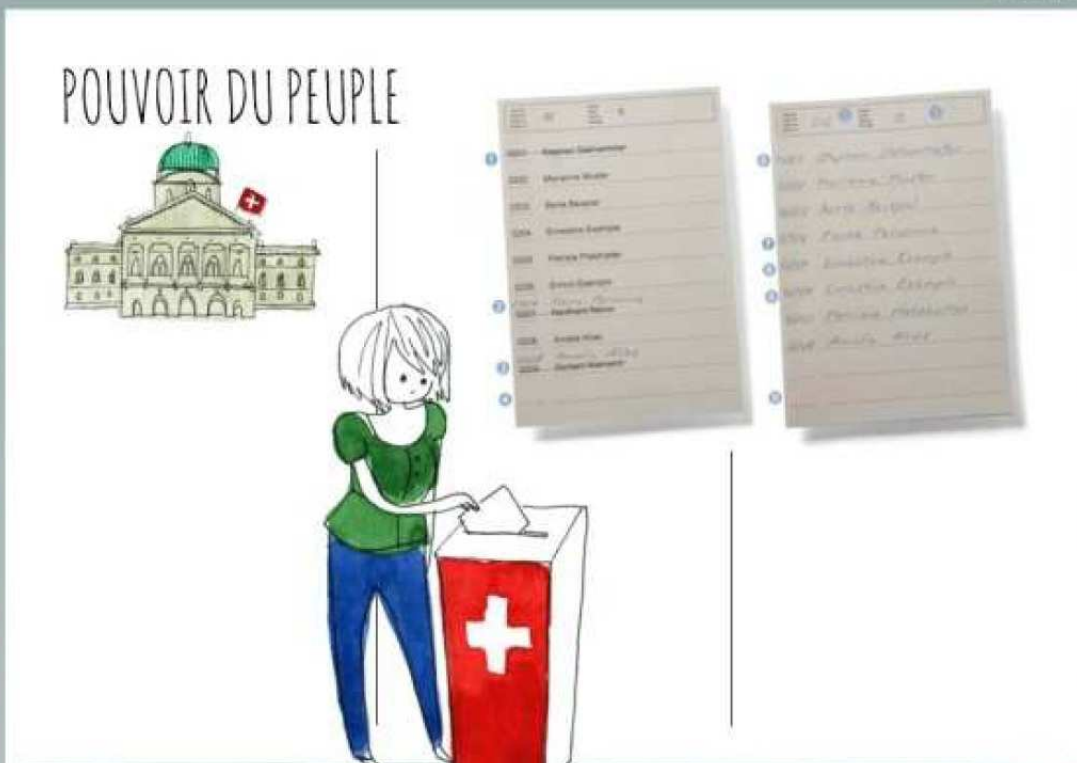


### Exercice du pouvoir par le peuple

Examinons maintenant les manières dont le peuple peut exercer son pouvoir.

On l'a vu, le peuple élit ses représentants dans les gouvernements et parlements.

Il suffit de remplir un bulletin de vote avec les noms des candidats qu'on veut élire, puis le transmettre aux autorités par courrier postal ou dans l'urne (parfois par internet).



**Exercice du pouvoir par le peuple**

Examinons maintenant les manières dont le peuple peut exercer son pouvoir.

On l'a vu, le peuple élit ses représentants dans les gouvernements et parlements.

Il suffit de remplir un bulletin de vote avec les noms des candidats qu'on veut élire, puis le transmettre aux autorités par courrier postal ou dans l'urne (parfois par internet).

Pouvez-vous retrouver quels sont les politiques élus directement par le peuple au niveau fédéral, cantonal et communal ?

POUVOIR DU PEUPLE



CONSEILLERS NATIONAUX

CONSEILLERS AUX ETATS

CONSEILLERS FEDERAUX

LES POUVOIRS POLITIQUES ELUS PAR LE PEUPLE SONT...



DEPUTES AU GRAND CONSEIL

CONSEILLERS D'ETAT



MAIRE

CONSEILLERS ADMINISTRATIFS

CONSEILLERS MUNICIPAUX

**Exercice du pouvoir par le peuple**

Examinons maintenant les manières dont le peuple peut exercer son pouvoir.

On l'a vu, le peuple élit ses représentants dans les gouvernements et parlements.

Il suffit de remplir un bulletin de vote avec les noms des candidats qu'on veut élire, puis le transmettre aux autorités par courrier postal ou dans l'urne (parfois par internet).

Pouvez-vous retrouver quels sont les politiques élus directement par le peuple au niveau fédéral, cantonal et communal ?

Seul le conseil fédéral n'est pas élu par le peuple.

Le peuple élit, au niveau fédéral, des Conseillers nationaux et aux Etats.

Au niveau cantonal, on élit des député-e-s au Grand Conseil, des Conseillers d'Etat, des magistrats du pouvoir judiciaire et de la cour des comptes.

Au niveau communal, des Maires, des Conseillers administratifs, des adjoints et des conseillers municipaux.

POUVOIR DU PEUPLE



✓ CONSEILLERS NATIONAUX

✓ CONSEILLERS AUX ETATS

~~CONSEILLERS FEDERAUX~~



✓ DEPUTES AU GRAND CONSEIL

✓ CONSEILLERS D'ETAT



✓ MAIRE

✓ CONSEILLERS ADMINISTRATIFS



✓ CONSEILLERS MUNICIPAUX



**Le référendum**


Mais le peuple, pour s'exprimer, peut aussi utiliser le référendum et l'initiative.

POUVOIR DU PEUPLE

ELECTIONS →  

REFERENDUM → LOIS

INITIATIVE



← p.21

**Le référendum**

Mais le peuple, pour s'exprimer, peut aussi utiliser le référendum et l'initiative.

Par le référendum, le peuple, s'il réunit assez de signatures, peut annuler des lois.

Il suffit pour cela de faire signer des formulaires de référendum en nombre suffisant, puis de l'envoyer aux autorités compétentes fédérales, cantonales ou municipales.



Un référendum au niveau fédéral nécessite 50'000 signatures récoltées en 100 jours.

Dans le canton de Genève, un référendum nécessite 7'232 signatures (soit 3% des personnes ayant le droit de vote) en 40 jours.

En Ville de Genève, un référendum municipal nécessite 4'000 signatures (soit 5% des personnes ayant le droit de vote) en 40 jours.


Si le nombre de signatures est suffisant et valide, le peuple peut voter sur l'objet et décider si la loi mise en cause par le référendum doit être maintenue ou pas.

POUVOIR DU PEUPLE

ELECTIONS →  

REFERENDUM → SIGNATURES → ~~LOIS~~

INITIATIVE



← p.21

L'initiative

Le peuple a encore une autre manière d'agir : par le biais de l'initiative populaire.

Par ce biais, le peuple, s'il réunit assez de signatures, peut faire des propositions, ceci sous forme de modifications de la Constitution, de lois ou de propositions.

**POUVOIR DU PEUPLE**

ELECTIONS → REFERENDUM → DECISION

INITIATIVE → SIGNATURES → PROPOSITION

Illustration: A person in a green shirt and blue pants stands at a red ballot box with a white cross.

Page number: p.22

L'initiative

Le peuple a encore une autre manière d'agir : par le biais de l'initiative populaire.

Par ce biais, le peuple, s'il réunit assez de signatures, peut faire des propositions, ceci sous forme de modifications de la Constitution, de lois ou de propositions.

Il suffit de récolter suffisamment de signatures sur des formulaires d'initiative et de les transmettre aux autorités communales, cantonales ou fédérales.

**POUVOIR DU PEUPLE**

**L'INITIATIVE**

**Initiative populaire fédérale « Pour la transparence de l'assurance-maladie (Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire) »**

Publiée dans le Feuille fédérale le 23 septembre 2010. Les Citoyens et Citoyennes suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 134, 136, 138 et 184 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1970 sur les droits politiques (art. 58a.)

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 est modifiée comme suit:

Art. 117, al. 3 (nouveau)

Les assurés qui sont autorisés à pratiquer l'assurance-maladie sociale ne peuvent pas pratiquer l'assurance-maladie complémentaire.

La présente loi ne peut être mise en œuvre que par les cantons ou districts ayant le droit de vote au premier tour, dans le cantone, l'arrondissement ou le district.

Les Citoyens et les Citoyennes qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Ceux qui ne sont capables de composer leurs noms ou peuvent seulement à une fin de de signatures ou dont le résultat de leur recense de signatures effectués à l'appui d'une initiative populaire est possible selon l'article 201 respectivement l'article 202 de la Constitution.

Conton:	GE	N° postal:	Commune		
N°	Nom et prénom (écrits à la main en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Cantons (écrits à la main)
1	EXEMPLE Prénom	1962	12, rue Albert Genève	[Signature]	
2	EXEMPLE Prénom	1962	12, rue Albert Genève	[Signature]	
3	EXEMPLE Prénom	1961	12, rue Albert Genève	[Signature]	
4	EXEMPLE Prénom	1966	12, rue Albert Genève	[Signature]	

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 28 mars 2012.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée au plus vite au comité d'initiative: ABE – Initiative fédérale, rue Micheli-de-Cresset 12, 1205 Genève. Il fera valoir l'expiration de la qualité d'électeur des signataires. D'autres listes peuvent être imprimées depuis le site Internet: [www.initiative-transparence.ch](http://www.initiative-transparence.ch)

Page number: p.22

**L'initiative**

Le peuple a encore une autre manière d'agir : par le biais de l'initiative populaire.

Par ce biais, le peuple, s'il réunit assez de signatures, peut faire des propositions, ceci sous forme de modifications de la Constitution, de lois ou de propositions.

Il suffit de récolter suffisamment de signatures sur des formulaires d'initiative et de les transmettre aux autorités communales, cantonales ou fédérales.

Une initiative fédérale nécessite 100'000 signatures récoltées en 18 mois.

Une initiative cantonale nécessite, à Genève, 9'642 signatures en 4 mois (soit 4% des personnes ayant le droit de vote).

Une initiative communale (par ex. Genève) nécessite 4'000 signatures en 4 mois.

**L'INITIATIVE**

Type d'initiative	Nombre de signatures	Délai
Fédérale (illustration d'un bâtiment fédéral)	100'000 SIGNATURES	18 MOIS
Cantonale (illustration d'un bâtiment cantonal)	9'642 SIGNATURES	4 MOIS
Communale (illustration d'une maison)	4'000 SIGNATURES	4 MOIS

p.22

**L'initiative**

Le peuple a encore une autre manière d'agir : par le biais de l'initiative populaire.

Par ce biais, le peuple, s'il réunit assez de signatures, peut faire des propositions, ceci sous forme de modifications de la Constitution, de lois ou de propositions.

Il suffit de récolter suffisamment de signatures sur des formulaires d'initiative et de les transmettre aux autorités communales, cantonales ou fédérales.

Une initiative fédérale nécessite 100'000 signatures récoltées en 18 mois.

Une initiative cantonale nécessite, à Genève, 9'642 signatures en 4 mois (soit 4% des personnes ayant le droit de vote).

Une initiative communale (par ex. Genève) nécessite 4'000 signatures en 4 mois.

Si les signatures sont validées, l'initiative pourra être déposée et votée par le peuple.

Le peuple acceptera (ou pas) l'initiative en votant OUI ou NON sur le bulletin de vote.

**L'INITIATIVE**

CONFÉDÉRATION SUISSE

Bulletin de vote pour la votation populaire du 11 mars 2007

Acceptez-vous l'initiative populaire  
-Pour une caisse maladie unique et sociale-?

Réponse

OUI

p.22

**Droit de vote des étrangers**

Les étrangers établis depuis 8 ans en Suisse ont accès au droit de vote, au référendum et l'initiative.

Est-ce sur le plan fédéral, cantonal ou communal ?

# POUVOIR DU PEUPLE

Les étrangers établis depuis 8 ans en Suisse ont, dans le canton de Genève, le droit de vote sur le plan :



FEDERAL

CANTONAL

COMMUNAL

**Droit de vote des étrangers**

Les étrangers établis depuis 8 ans en Suisse ont accès au droit de vote, au référendum et l'initiative.

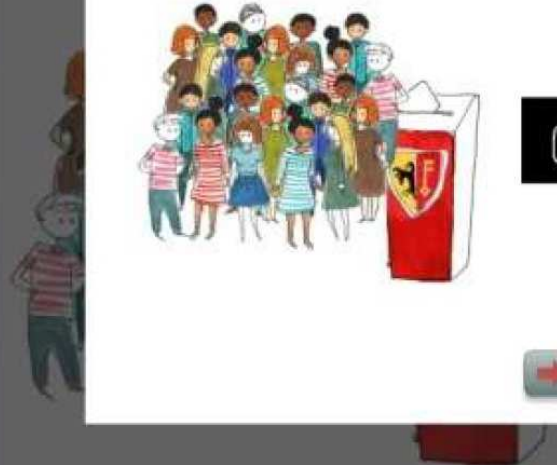
Est-ce sur le plan fédéral, cantonal ou communal ?

Les étrangers établis depuis 8 ans en Suisse ont accès au vote, au référendum et à l'initiative, mais seulement au plan communal.

Les Suisses et les étrangers ont le droit de lancer, de signer et de déposer des pétitions.

# POUVOIR DU PEUPLE

Les étrangers établis depuis 8 ans en Suisse ont, dans le canton de Genève, le droit de vote sur le plan :



## BONNE REPONSE !

COMMUNAL

Partis politiques

Voici une liste des principaux partis politiques aux niveaux suisse et genevois.

3. Système politique

-  UDC – Union Démocratique du Centre
-  PSS – Parti Socialiste Suisse
-  PDC – Parti Démocrate-Chrétien
-  PLR – Parti Libéral-Radical
-  PES – Parti Ecologiste Suisse – Les Verts
-  PVL – Parti Vert Libéral
-  PBD – Parti Bourgeois Démocratique
-  MCG – Mouvement Citoyen Genevois
-  PES – Parti Evangélique suisse
-  EAG – Ensemble à Gauche
-  PST – Parti Suisse du Travail
-  Solidarités

# PARTIS POLITIQUES

Liste non exhaustive

← p.24 →

|| ◁ ▷

ENVOYER

Fin

C'est la fin de ce module.

Pour en savoir plus, consultez les sites Internet proposés sous l'onglet Ressources ou contactez les autorités ou les partis.

3. Système politique



# FIN



© [www.eSkills.ch](http://www.eSkills.ch)  
Illustrations: Jenay Loetscher

Crédits Musique  
et Illustrations

← p.25 →

▶ ◁ ▷